



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Mission permanente de la Suisse
auprès des Nations Unies à New York

Seul le texte prononcé fait foi

61^e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies
1^{ère} séance des consultations officieuses reprises de la plénière sur le cadre institutionnel des activités dans le domaine de l'environnement des Nations Unies

Déclaration prononcée par

M. Andreas Baum, Représentant Permanent Adjoint
Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies

Check against delivery

61st session of the General Assembly of the United Nations
1st session of the resumed informal consultations of the plenary on the institutional framework for the UN's environmental work

Statement by

Mr. Andreas Baum, Deputy Permanent Representative
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

New York, le 18 janvier 2007

Monsieur le Co-président,

De manière à répondre à vos questions, nous vous proposons quelques critères généraux et quelques propositions qui pourraient nous guider dans les réformes de la gouvernance environnementale internationale. La version écrite de notre déclaration indique les références à vos questions.

(1)¹ Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est une institution importante pour la Suisse en ce qui concerne les activités environnementales. Cette plateforme politique nous permet en effet d'identifier les domaines où une coopération internationale est nécessaire et de développer des réponses aux défis environnementaux afin d'accompagner et de soutenir notre politique nationale. Alors que les accords multilatéraux sur l'environnement traitent des différents défis internationaux d'une manière sectorielle, le PNUE peut y répondre de manière globale, en assurant une vue d'ensemble. Ainsi, le travail politique et scientifique du PNUE est crucial pour notre politique nationale.

(8+9) Néanmoins, le rôle du PNUE dans le développement d'une politique cohérente pour l'environnement, sa capacité à donner une dimension politique aux besoins environnementaux sur la scène internationale et la force de ses recommandations politiques générales méritent d'être renforcées. Afin de répondre à cette exigence, les trois conditions suivantes doivent être remplies :

- Le PNUE doit avoir le soutien de tous les Etats; son principal organe de gouvernance doit donc être à composition universelle ;
- Il doit être en mesure de prendre des décisions politiques avec un impact réel sur la politique environnementale globale et pouvoir assurer leur mise en œuvre.
- (10) enfin, le PNUE doit pouvoir jouir d'un financement stable, prévisible, suffisant et équitablement réparti entre les Etats membres. Un premier pas pour améliorer cette situation avait été l'introduction d'un barème de quotes-parts volontaire et indicatif pour les contributions au PNUE. Ce barème devrait maintenant être transformé graduellement en un système de contributions similaire au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, il faut souligner que le PNUE est une institution avec un

¹ Les chiffres indiqués renvoient aux numéros des questions.

mandat prioritairement normatif et politique et non pas un programme de coopération environnementale au développement. Ainsi, il devrait être financé par des contributions de tous les pays selon une répartition équitable des charges.

La Suisse est donc convaincue que la mise en œuvre effective de l'ensemble des mesures adoptées à Carthagène en 2002 sur la gouvernance internationale pour l'environnement serait un premier pas important pour renforcer le PNUE.

(5+6) Pour ainsi faire, il est nécessaire que le PNUE soit intégré plus systématiquement dans les efforts du système des Nations Unies, tant lorsque l'Organisation conseille les Etats pour leurs plans de développement que lorsque les Nations Unies exécutent leur propre politique de développement. Une meilleure intégration du PNUE dans les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement est déjà en cours, et nous nous en félicitons.

(5+6) En outre, le PNUE doit être mieux inclus dans le cadre du système renforcé de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC / ISDR), à tous les niveaux, ainsi que dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015. De même, le PNUE doit être intégré dans les dispositifs établis par le système des Nations Unies suite à une catastrophe naturelle ou une situation d'urgence complexe. Ceci n'implique pas nécessairement que le PNUE doive être présent dans tous les pays ou qu'il doive être chargé des responsabilités opérationnelles. En effet, grâce à des accords de collaboration avec le PNUD et le Bureau de coordination des affaires humanitaires, le PNUE peut se concentrer sur le travail politique et stratégique. Il peut assurer que les activités entreprises par ses partenaires reflètent et soutiennent les priorités environnementales.

(9) Un renforcement du Groupe de la gestion de l'environnement permettrait aussi de mieux intégrer le travail opérationnel et normatif accompli dans le cadre des accords et institutions multilatéraux. Ce renforcement pourrait se faire par le biais de partenariats thématiques tel que définis dans le mandat du Groupe.

(1 + 6) La Suisse estime en outre que les institutions financières internationales sont des acteurs importants par l'impact environnemental que peuvent avoir les projets

qu'elles financent, en particulier les grands projets d'infrastructure. L'application de standards environnementaux ainsi qu'un financement adéquat de projets, par exemple dans le domaine de l'énergie renouvelable, peuvent constituer une contribution importante à nos efforts en faveur d'un développement durable.

(3) Les accords multilatéraux contribuent au dynamisme dans la coopération internationale en matière environnementale. Un accroissement des synergies et de la cohérence de ce système international est toutefois nécessaire. En effet si un ministre de l'environnement voulait participer à toutes les conférences et segments ministériels des différentes institutions internationales environnementales, il serait en voyage probablement 500 jours par année. La prolifération des processus engendre non seulement le risque de décisions parallèles, mais aussi contradictoires. La Suisse prône le regroupement des processus. Il convient ainsi de favoriser l'organisation dos à dos de conférences des parties traitant de thématiques similaires, de promouvoir le développement de programmes de travail pluriannuels coordonnés, ainsi que des rapports conjoints sur des thématiques similaires ou interdépendantes. En plus, nos interactions avec les acteurs internationaux seraient facilitées si le processus de rapports était réformé, et rendu ainsi plus cohérent et simple.

(6) A moyen terme, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement devraient être regroupés sous l'aile du PNUÉ. Ceci permettrait, dans une étape ultérieure, d'exploiter les synergies tant dans l'administration de ces accords qu'au niveau de la coordination politique. La coopération sur le plan de la substance mais aussi institutionnelle entre les accords multilatéraux environnementaux doit également être renforcée. Le projet dans le domaine des produits chimiques et des déchets est en cela un bon exemple qui doit être poursuivi.

(9) Alors qu'aucun changement de fond ne s'impose pour ce qui est des mandats des accords multilatéraux, de légères modifications permettant une meilleure intégration, tant au niveau administratif qu'au niveau de leur gouvernance, dans une architecture plus cohérente ne devraient pas être exclues à ce stade. De telles décisions doivent être proposés et adoptés de manière pragmatique, au cas par cas, par les organes de gouvernance responsables.

(6) Les Etats sont appelés à mettre en œuvre, au sein des différents organismes internationaux et accords multilatéraux sur l'environnement, une politique cohérente favorisant le renforcement des synergies avec le PNUE et la reconnaissance de son autorité politique en matière environnementale.

Monsieur le Co-président,

(4) Le plan stratégique de Bali est le cadre de référence pour renforcer les capacités nationales dans le domaine environnemental. Il permet au PNUE d'avoir une meilleure vue d'ensemble de ses activités relatives au renforcement des capacités nationales. Il devrait structurer la collaboration entre le PNUE et le PNUD et faciliter une meilleure intégration du PNUE dans le système opérationnel des Nations Unies. La mise en œuvre de ce plan devrait aussi renforcer les compétences normatives du travail du PNUE, tout en lui permettant de profiter des expériences tirées du travail opérationnel du PNUD. Idéalement, la mise en œuvre du plan stratégique de Bali devrait avoir lieu dans le cadre des UNDAF et des PRS. Le PNUE, sous sa nouvelle direction, s'efforce avec succès de garantir que le plan stratégique de Bali devienne un élément central du renforcement de la gouvernance internationale pour l'environnement. Néanmoins, il est important de souligner que la mise en œuvre du plan stratégique de Bali n'est qu'un élément de l'ensemble cohérent adopté lors du Forum ministériel de Carthagène en 2002. Il est ainsi crucial que les autres éléments de cet ensemble, notamment les aspects financiers, reçoivent la même attention que le plan stratégique de Bali et qu'ils soient mis en œuvre parallèlement.

(11) Permettez-moi de souligner enfin, Monsieur le Co-président, qu'il est important d'assurer une meilleure interaction entre les organisations internationales et conventions environnementales et la société civile, les entreprises et la communauté académique et celle de la recherche. Il s'agit en particulier de mettre l'accent sur les thèmes où des solutions pratiques peuvent être développées en commun et où des financements conjoints sont possibles.

Merci, Monsieur le Co-président.

Mr Co-chair,

In the following, we will attempt to provide answers to your questions by identifying some general criteria and making some proposals which could guide us in carrying out the reforms to international environmental governance. In the written text of our presentation our answers are numbered to correspond with your questions.

(1) UNEP is an important institution for environmental activities in Switzerland because it is the only central political platform, and therefore enables us to identify those areas where international cooperation in environmental matters is necessary, to develop collective responses to environmental challenges based on cooperation, and to guide our national political agenda. In cases where international environmental agreements respond to different international challenges on a sector basis, UNEP performs the task of providing the overall view. The political and scientific work of UNEP is therefore crucial for the formulation and implementation of our national policies

(8+9) Nevertheless, its role in the development of a coherent environmental policy, its capacity to give political weight to environmental needs at the international political level and the authority of its overarching policy guidance need to be strengthened. Therefore, the following three conditions must, in our view, be met:

- it must have the support of all States, and the composition of its principal governing body must be universal;
- it must be able to take political decisions that have a real impact on global environmental policy and be able to ensure the implementation of these decisions;
- (10) finally, it must enjoy stable and predictable financing that ensures fair burden sharing between the member States. A first step towards improving this situation was the introduction within UNEP of a voluntary indicative scale of contributions (VISC). This VISC should now be further developed along the lines of a system of contributions similar to the UN scale of assessment. Thereby, it is important to note that UNEP is an institution with a primarily normative-political mandate and not an environmental development cooperation programme. It should therefore be financed by contributions from all States according to the principle of fair burden sharing.

Switzerland is therefore convinced that the effective implementation of the package of measures adopted at Cartagena in 2002 on international environmental governance would be a first important step in strengthening UNEP.

(5+6) To strengthen UNEP, it must, secondly, be more systematically integrated in the activities of the United Nations system when it advises the States in the drafting and implementation of development plans and when it develops and implements projects and programmes. We are pleased to note efforts are under way to ensure the better integration of UNEP in the operational activities of the UN for development.

(5+6) In addition, UNEP must be better integrated in the framework of the strengthened system of the International Strategy for Disaster Reduction at all levels and in the implementation of the Hyogo Framework for Action 2005-2015. At the same time, it should also be integrated in the UN systems for responding to natural disasters or complex emergencies. This does not necessarily mean that UNEP must be present in all countries or that it must be entrusted with operational responsibilities. Due to the co-operation agreements with UNDP and the Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), UNEP can focus on political and strategic work and ensure that the programmes and activities undertaken by its partners reflect and support environmental needs and priorities.

(9) In addition, strengthening the Environmental Management Group would also permit better integration of the operational and normative work already accomplished within the multilateral environmental agreements and institutions with the aid of thematic partnerships as defined in the Group's mandate.

(1 + 6) The international financial institutions are important actors in our view due to the environmental impact that the projects they finance can have, in particular large infrastructure projects. The application of environmental standards together with adequate financing of projects which favour sustainable development, for example in the field of renewable energy sources, can make a major contribution to our efforts to promote sustainable development.

(3) The multilateral agreements contribute a lot to ensuring the dynamism of international co-operation on environmental matters. Our activities with these entities would be facilitated through greater synergies and enhanced coherence in the international regime. The current situation can be illustrated quite simply: if a minister of the environment chose to participate in all the conferences and ministerial segments of different international institutions in the field of the environment, he or she would probably be travelling about 500 days a year! Moreover, the proliferation of parallel processes not only runs the risk of duplications but even conflicting decisions. Switzerland advocates clustering processes and organising COP meetings to deal with similar subjects on a back-to-back basis, developing programmatic activities for periods of several years, and perhaps also joint reporting on similar or interdependent themes and problem areas. Furthermore, our contacts with the international entities and actors would be facilitated if the reporting requirements and processes were reformed and streamlined.

(6) In the medium term, the secretariats of multilateral agreements on the environment should, in our view, be regrouped under the aegis of UNEP. This would allow, in a subsequent step, the possibility to exploit potential synergies both in the administration of the agreements and in political co-ordination. Co-operation must be strengthened between the multilateral accords on the environment both at the substantive and institutional levels. The project in the field of chemical products and waste is a good example of this and must be pursued.

(9) Although no fundamental changes to the mandate of the multilateral agreements are needed, small modifications allowing better integration in a more coherent architecture, both at the level of their administration and governance, should in our view not be excluded at this stage. But such decisions must be proposed and decided pragmatically, on a case by case basis, by the responsible governance bodies.

(6) The States should be encouraged to implement a coherent policy for strengthening synergies with UNEP within the different international bodies and multilateral agreements on the environment and to recognise its political authority in the field of the environment.

Mr Co-chair,

(4) The Bali Strategic Plan is the framework reference for strengthening national capacities in the area of the environment. It allows UNEP to have a better overview of its capacity building related activities. It should structure collaboration between UNDP and UNEP and facilitate better integration of UNEP in the United Nations operational system. The implementation of the Bali Strategic Plan should also strengthen the normative competence of UNEP's work while allowing UNEP to benefit of UNDPs operational expertise. Ideally, the Bali Strategic Plan should be implemented within the context of UNDAF and PRS. We have the impression that UNEP under its new management is on the right track to ensuring that the Bali Strategic Plan becomes a central element for strengthening international governance for the environment. Nevertheless, it is important to acknowledge that the implementation of the Bali Strategic Plan is but one element of a whole that was adopted at the GMEF in Cartagena in 2002. It is therefore crucial that the other elements of this package, namely with regard to financing UNEP and UNEP's role concerning policy guidance, receive the same attention as the Bali Strategic plan and that they are implemented in parallel.

(11) Finally, I would like to emphasise, Mr Co-chair that it is important to ensure that closer interaction be achieved between international environmental organisations and conventions and civil society, business, and the academic and research community. In particular, it is important to give emphasis to themes where practical solutions can be developed on a joint basis and where financing can be shared.

Thank you, Mr Co-chair.